

Surpopulation, sous-effectif, violences, surveillant en première ligne !

Le 26 juin 2026,

Ce midi lors de la distribution du repas au 3^{ème} étage du bâtiment B, un différend a opposé un détenu à un auxiliaire d'étage.

Le détenu concerné, actuellement incarcéré pour des faits de violences, adopte régulièrement un comportement conflictuel à l'égard des autres personnes détenues.

La situation a rapidement dégénéré en violence physique entre les deux protagonistes. Lors de son intervention visant à mettre fin à l'affrontement et à rétablir l'ordre, le surveillant est **le seul à avoir subi les conséquences de cette explosion de violence !**

Lors de la tentative de maîtrise du détenu O, ce dernier a adopté un comportement violent et particulièrement virulent, rendant l'intervention difficile.

Bilan des blessures constatées chez le surveillant, suite à son passage aux urgences :

- Une atteinte ligamentaire au niveau du coude, accompagnée d'un important gonflement, susceptible de nécessiter une intervention chirurgicale.

Plus largement, les conséquences de la surpopulation carcérale et du sous-effectif chronique contribuent à une augmentation des tensions et des conflits entre personnes détenues, générant **des situations de violence auxquelles les personnels de surveillance sont régulièrement confrontés**. Ces conditions complexifient la gestion quotidienne des incidents en détention.

Aujourd'hui, face à la violence et à la résistance opposées par le détenu, ce sont les auxiliaires d'étage qui ont dû prêter assistance au surveillant afin de permettre sa maîtrise dans l'attente de l'arrivée des renforts. Quand les surveillants doivent compter sur les auxiliaires, pourtant détenus, comme aujourd'hui, c'est la démonstration flagrante des carences d'un système à l'agonie !

Cette situation met en évidence les difficultés récurrentes auxquelles les personnels sont confrontés en raison d'effectifs insuffisants pour faire face à une surpopulation carcérale infernale.

L'UFAP UNSa Justice du CP VLM exige des sanctions disciplinaires à l'encontre de ce détenu violent.

L'UFAP UNSa Justice du CP VLM apporte tout son soutien au surveillant blessé et l'accompagnera dans toutes les démarches qu'il souhaite entreprendre.

L'UFAP UNSa Justice du CP VLM exige des effectifs de surveillants suffisants et pérennes.

Aadil loudy
Secrétaire local Adjoint
UFAP UNSa justice du CP de VLM